Accord CE/ACP: accord de partenariat avec les États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique

2000/0124(AVC) - 13/05/2002

Le Conseil s'est félicité de la proposition de la Commission de négocier des accords de partenariat économique avec les États et régions ACP. Il rappelle que les objectifs des futurs accords commerciaux conclus avec ces États sont l'intégration progressive et harmonieuse des États ACP dans l'économie mondiale et l'éradication de la pauvreté. Le Conseil a tenu un débat d'orientation sur le projet de directives de négociation, axé en particulier sur les questions de l'accès au marché et de la compatibilité avec les règles de l'OMC et de la souplesse, eu égard aux objectifs de l'accord de Cotonou. Pour le Conseil, les accords envisagés devraient être considérés comme un instrument en faveur du développement et être compatibles avec les règles de l'OMC. Il invite le COREPER à poursuivre les discussions et à rendre compte au Conseil lors de sa prochaine session en vue de l'ouverture des négociations le 27 septembre 2002.